



Commission Fédérale des Arbitres

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 16

~ Questions / Réponses ~

Direction Technique de l'Arbitrage

~ Juillet 2017 ~

1° Entrée d'un remplaçant sans autorisation

QUESTION L16/§1/Q1

Lors d'un coup de pied de but, le ballon sort de la surface de réparation mais est renvoyé en arrière par un vent violent. À ce moment-là, un remplaçant qui se trouvait hors du terrain à proximité du but, pénètre et, en voulant dégager, détourne le ballon dans son propre but. Décisions ?

- *But accordé.*
- | • *Avertissement au remplaçant pour être entré sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.*
- *Coup d'envoi.*

QUESTION L16/§1/Q2

Un défenseur de l'équipe A, dans sa surface de réparation, joue rapidement un coup de pied de but alors qu'un adversaire (*joueur n°9B*) se trouve encore dans ladite surface. Le joueur n°9B n'interfère pas avec le jeu. Sur la remise en jeu complètement ratée, le ballon franchit la ligne de la surface de réparation et atterrit dans les pieds d'un autre attaquant (*joueur n°10B*) situé tout près. Décisions ?

- *Laisser le jeu se dérouler, quelle que soit l'issue de l'action à partir du moment où le joueur n°10B touche le ballon avant que le n°9 l'ait touché ou disputé.*

2° Exécution

QUESTION L16/§2/Q1

Coup de pied de but pour l'équipe A. Un joueur de cette équipe botte le ballon qui sort de la surface de réparation. Aucun autre joueur ne l'a touché au moment où une rafale de vent violent le rabat dans la surface de but dans laquelle le joueur était resté. Celui-ci tente alors de l'arrêter de la main, le touche, mais ne peut l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions ?

- *Le joueur est le gardien de but :*
 - *But refusé.*
 - *Pas d'avertissement au gardien de but.*
 - *Coup franc indirect pour l'équipe B sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche d'où le gardien a touché une seconde fois le ballon.*
- *Le joueur n'est pas le gardien de but :*
 - *But refusé.*
 - *Avertissement au joueur pour comportement antisportif.*
 - *Penalty pour l'équipe B.*

QUESTION L16/§2/Q2

Lors d'un coup de pied de but au profit de l'équipe défendante, le joueur de cette équipe qui a exécuté la remise en jeu, touche le ballon une seconde fois consécutivement. Au moment du second contact, le ballon était en jeu. Le défenseur le perd aussitôt au profit d'un attaquant adverse qui tire et marque le but. Décisions ?

Si le jeu n'a pas été arrêté par l'arbitre pour sanctionner le second contact, et compte tenu du fait que le ballon a été mis en jeu normalement avant que ne se produise le second contact, il y a lieu :

- *D'appliquer la règle de l'avantage et d'accorder le but.*
- *De reprendre le jeu par le coup d'envoi.*